

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 62

9 janvier 2010

SOMMAIRE

Advent Rental Finance S.à r.l.	2968	NAGERA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	2945
AFTS Holdings S.A.	2962	Nicomar International S.A.	2939
Agropolis S.A.	2945	O-Medias S.à.r.l.	2945
Airmon Lux 2	2974	Paris Coiffure S.à.r.l.	2943
Airmon Lux 3	2972	Prom-Sca Constructions s.à r.l.	2933
ALF Participations S.A.	2947	Prom-Sca Promotions Immobilières S.A.	2937
Atlantis Investment S.A.	2934	Property Trust Berlin 1, S.à r.l.	2963
BELEK Luxembourg S.à.r.l.	2941	Property Trust Berlin 4, S.à r.l.	2963
Bonaparte Immo S.A.	2946	Property Trust Dasing, S.à r.l.	2965
C.E.C.T. Compagnie Européenne de Cinéma et de Télévision S.A.	2961	Property Trust Fuerth, S.à r.l.	2968
Clemenceau Investissements S.A.	2964	Property Trust Kali, S.à r.l.	2965
Corporate Express Luxembourg Finance S. à r.l.	2962	Property Trust Karben, S.à r.l.	2963
Cover Fin Holding S.A.	2942	Property Trust Kraichtal, S.à r.l.	2946
Dimeplast S.A.	2975	Property Trust Montabaur, S.à r.l.	2946
D. Jacquet & Cie	2938	Property Trust Rothenburg 1, S.à r.l.	2964
Entreprise de Construction Lemos Sarl ..	2943	Property Trust Rothenburg 2, S.à r.l.	2964
Finance & Building Europe S.A.	2943	Property Trust Wuerzburg, S.à r.l.	2947
Fingest	2944	Redcliffe S.A.	2933
Frides S.A.	2943	Samia S.A.	2962
Galli & Galli S.à r.l.	2939	Sofingea	2944
Georges Reuter Architectes S.à r.l.	2945	Sofingea	2944
Hanora S.A.	2935	SOGETI Luxembourg S.A.	2942
Hermes Finance AG	2971	Sogeti PSF	2942
Hune Rental Finance S.à r.l.	2968	Spainimmo S.A.	2963
IMC (International Mall Company) S.A.	2937	Targa S.A.	2968
ING Car Lease Luxembourg S.A.	2973	TRALUX, Société Générale de Travaux - Luxembourg S.à r.l.	2946
Küchen, Montage, Service S.à r.l.	2942	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l.	2930
Lux Wind S.à r.l.	2947	WP I Investments S.à r.l.	2965
LXCDM S.à r.l.	2976	Zephyr Capital S.à r.l.	2939
Movi Finance S.A.	2970		

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.092.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of the month of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

VIP I Nominees Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 105 Wigmore Street London W1U 1QY, United-Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 6403229, represented by Me Patrick Santer, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 23 November, 2009 (such proxy to be registered together with the present deed)

being the sole shareholder and holding all the thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares in issue in Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated on 2nd April 2008 by deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C-1269 on 24 May 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 26th November, 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Nr C-116 of 19th January, 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows (such items being interrelated):

1. creation of a new class of shares, namely class C shares with such rights and obligations as set forth articles of incorporation of the Company;

2. increase of the issued share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (€12,500) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) class C shares each with a nominal value and subscription price of one Euro (€1.00), class C relating to "Project Sapphire", subscription and payment of the new class C shares so issued by the sole shareholder;

3. amendment of articles 5.1. and 5.2. of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of fifty thousand euro (€50,000) divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class RD Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class L Shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Category C Shares and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one euro (€1.00).

5.2. The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes.

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class RD relates to the Project Rouge Dragon Investment.

Class L relates to the Project Latitude Investment.

Class C relates to the Project Sapphire Investment.

Category X is not related to a Specific Investment."

4. Amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company so as to add therein the following definition:

Project Sapphire	means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Call Luxembourg S.à r.l. (and the underlying
Investment	assets, subsidiaries and entities).

Thereupon the sole shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

It is resolved to create a new class of shares, namely class C with such rights and obligations as set forth in the articles of incorporation of the Company.

Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (€12,500) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) class C shares each with a nominal value and subscription price of one euro (€1.00), class C relating to "Project Sapphire". Thereupon the sole shareholder of the Company, here represented as aforementioned, subscribed and paid in cash the new class C shares so issued.

Evidence of the full payment of the subscription price of twelve thousand five hundred euro (€12,500) for the new class C shares was shown to the undersigned notary.

Third resolution

It is resolved to amend articles 5.1. and 5.2. of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of fifty thousand euro (€50,000) divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class RD Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class L Shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Category C Shares and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one euro (€1.00).

5.2. The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes.

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class RD relates to the Project Rouge Dragon Investment.

Class L relates to the Project Latitude Investment.

Class C relates to the Project Sapphire Investment.

Category X is not related to a Specific Investment."

Fourth resolution

It is resolved to amend article 19 of the articles of incorporation of the Company so as to add therein the following definition:

Project Sapphire Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Call Luxembourg S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-sixième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

VIP I Nominees Limited, une "private limited company" constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 105 Wigmore Street, W1U 1QY, Londres Royaume-Uni, enregistrée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 6403229, représentée par M^e Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 23 novembre 2009 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

Etant l'associé unique et détenant l'ensemble des trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales émises dans Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (la "Société") une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092, constituée le 2 avril 2008 par acte notarié de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n°C-1269 le 24 mai 2008. Les statuts de la société ont

été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 26 novembre 2008 par acte du notaire soussigné et publié au Mémorial n° C-116 du 19 janvier 2009.

Les parties comparantes ont déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

(A) L'associé unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour,

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants (les points étant reliés entre eux):

1. création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe C avec les droits et obligations décrits dans les statuts;

2. augmentation du capital social émis d'un montant de douze mille cinq cents euros (€12.500) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C, chacune d'un montant nominal et d'un prix de souscription d'un euro (1,00€), la classe C étant reliée au "Projet Sapphire", ainsi que la souscription et le paiement par l'associé unique des nouvelles parts sociales de classe C ainsi émises;

3. modification des articles 5.1. et 5.2. des statuts de la Société de la manière suivante:

" **5.1.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de cinquante mille euros (€50.000) divisé en (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe RD, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe L, (iii) douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales de Catégorie C et (iv) douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales de Catégorie X, d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune.

5.2. Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles Parts Sociales pourront être émises sous forme de classe de parts sociales.

Chaque Classe de Parts Sociales sera émise en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toute dépense encourue par la Société en rapport avec une telle émission y compris, mais sans limitation au droit d'apport, frais de notaire et frais de publication (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un même et unique Investissement Spécifique.

La Classe RD se rapporte à l'Investissement Projet Rouge Dragon.

La Classe L se rapporte à l'Investissement Projet Latitude.

La Classe C se rapporte à l'Investissement Projet Sapphire.

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique."

4. modification de l'article 19 des statuts de la Société afin d'y ajouter la définition suivante:

Investissement Projet	signifie l'investissement par le biais de parts sociales, prêts, preferred equity certificates ou autres instruments, convertibles ou non ou bien dans Call Luxembourg S.à r.l. (et les actifs
Sapphire	sous-jacents, filiales et entités)

Sur ce l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe C avec les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de douze mille cinq cents euro (€12.500) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C ayant chacune une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (€ 1,00), la classe C étant reliée au Projet Sapphire. Sur ce, l'associé unique a souscrit et payé en espèces les nouvelles parts sociales de classe C ainsi émises.

La preuve de l'entière libération du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) pour les nouvelles parts sociales de classe C a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Il a été décidé de modifier les articles 5.1. et 5.2. des statuts de la Société de la manière suivante:

" **5.1.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de cinquante mille euros (€50.000) divisé en (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe RD, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe L, (ni) douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales de Catégorie C et (iv) douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales de Catégorie X, d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune.

5.2. Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles Parts Sociales pourront être émises sous forme de classe de parts sociales.

Chaque Classe de Parts Sociales sera émise en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription

reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toute dépense encourue par la Société en rapport avec une telle émission y compris, mais sans limitation au droit d'apport, frais de notaire et frais de publication (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un même et unique Investissement Spécifique.

La Classe RD se rapporte à l'Investissement Projet Rouge Dragon.

La Classe L se rapporte à l'Investissement Projet Latitude.

La Classe C se rapporte à l'Investissement Projet Sapphire.

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique."

Quatrième résolution

Il a été décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société pour y ajouter la définition suivante:

Investissement Projet Sapphire signifie l'investissement par le biais de parts sociales, prêts, preferred equity certificates ou autres instruments, convertibles ou non ou bien dans Call Luxembourg S.à r.l. (et les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social sont estimés à EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SANTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52346. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010000548/191.

(090194378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Prom-Sca Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 35.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010000584/13.

(090193990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Redcliffe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.089.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme Redcliffe S.A. tenue extraordinairement en date du 15 décembre 2009 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le mandat des administrateurs a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.
- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015

Conseil d'administration

- Simon Baker
- Dawn Shand
- Corinne Néré

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited
9, Columbus Centre, Pelican Drive
Road Town, Tortola, VG 1110
British Virgin Islands

Pour extrait conforme
S.W. BAKER
Administrateur

Référence de publication: 2010001091/25.

(090194206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Atlantis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 80.882.

L'an deux mil neuf, le deux novembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Atlantis Investment S.A.", ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80882, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 839 du 3 octobre 2001, page 40254, dénommée ci-après "la Société". Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Francis MEES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cristiana VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, juriste, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Décision de mettre la société Atlantis Investment S.A. en liquidation.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, dénommé ci-après "le Liquidateur".

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur la mission de réaliser tout l'actif de la Société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à huit cents euros.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Mees, C. Valent, R. Caurla, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 novembre 2009. LAC/2009/46512. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010000585/65.

(090193821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Hanora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.740.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the 10th December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Appeared:

Heike KUBICA and/or Daniel BLEY, Banker, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of TOZIMAR INVEST S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 122.504 (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. HANORA S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 116.740, has been incorporated by deed of notary Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 17 May 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 August 2006, number 1492.

II. The Principal is the owner of one fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two Euro (EUR 2) each representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Heike KUBICA et/ou Daniel BLEY, banquier, demeurant professionnellement L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de TOZIMAR INVEST S.A. ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 122.504 (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que HANORA S.A. ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 116.740, a été constituée suivant acte notarié de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 août 2006, numéro 1492.

II. Que le Mandant est le propriétaire de quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H.Kubica, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15246. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010001113/84.

(090193770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Prom-Sca Promotions Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 78.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010000586/13.

(090193974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

IMC (International Mall Company) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 95.519.

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "IMC (International Mall Company) S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de "CAPROBAN S.A." suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 28 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1023 du 03 octobre 2003, page 49 080. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 95 519. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné reçu en date du 13 juillet 2004, lequel acte fut publié au Mémorial, le 1^{er} octobre 2004, sous le numéro 977 et page 46 888.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social de la Société au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification subséquente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société.

2.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (31'100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll au 10B rue des Mérovingiens. L-8070 Bertrange et DECIDE à cet effet de modifier en conséquence l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société, de sorte que ce deuxième alinéa de l'article premier se lise désormais comme suit:

Art. 2. (premier alinéa). "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "IMC (International Mall Company) S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, S. SZUMILAS, V. BOSSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14938. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010000587/75.

(090194039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

D. Jacquet & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.293.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société D. Jacquet & Cie tenue au siège social le 02 novembre 2009

Résolutions

1. L'assemblée approuve la modification, à la date de la présente assemblée, de l'adresse des Associés: Madame Zoia Piantkovska et Monsieur Dominique Jacquet à l'adresse: Permekelaan 11, B-3500 Hasselt
 2. L'assemblée approuve la modification, à la date de la présente assemblée, de l'adresse de l'Associé Commandité et Gérant: Monsieur Dominique Jacquet: Permekelaan 11, B-3500 Hasselt
- Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Zoia Piantkovska / Vincent Demeuse / Dominique Jacquet
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010000857/20.

(090194229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Zephyr Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.830.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

TMF Administrative Services S.A. / TMF Corporate Services S.A.

Gérant / Gérant

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010000589/13.

(090193966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Galli & Galli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 18, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 98.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010000591/13.

(090194041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Nicomar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.094.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine,
on the first day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Denis BRETTNACHER, employee, with professional address at 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
acting as a special proxy holder of:

"CAXTON FINANCE S.A.", a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Panama, established
and having its registered office at East 53rd Street Marbella, NMG Building, 2nd Floor, Panama-City, Republic of Panama,
hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Panama-City (Republic of Panama), on 19 November 2009,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary,
will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "NICOMAR INTERNATIONAL S.A.", a "société anonyme", established and having its registered
office at 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxem-
bourg, section B number 57 094, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 27 November 1996, its

publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial") on 21 February 1997, number 83, (here after "the Company").

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time upon decisions of the shareholders of the Company taken in its meeting of 06 November 2001, which meeting was held under private seal and published in the Mémorial on 05 March 2002, number 355.

II.- That the subscribed share capital of the Company is currently fixed at THREE HUNDRED SIXTY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED EIGHTY-SIX EURO and SIXTY-THREE CENTS (366,386,63 EUR) divided into five thousand nine hundred twelve (5'912) ordinary shares, with no par value, each share being fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "NICOMAR INTERNATIONAL S.A.", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all five thousand nine hundred twelve (5'912) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor of the Company for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's bearer shares or as the case may be the Company's register of shareholders will be cancelled as of today.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,
le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Denis BRETTNACHER, employé, avec adresse professionnelle au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"CAXTON FINANCE S.A.", une société constituée et existant sous les lois de la République de Panama, établie et ayant son siège social à East 53rd Street Marbella, NMG Building, 2nd Floor, Panama-City, République du Panama, ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration donnée à Panama-City (République du Panama), le 19 novembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "NICOMAR INTERNATIONAL S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57 094, a été constituée suivant acte notarié dressé, le 27 novembre 1996 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") a été faite, le 21 février 1997, sous le numéro 83 (ci-après: "la Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant décisions des actionnaires de la Société tenue en assemblée générale sous seing privé à la date du 06 novembre 2001 et dont la publication a eu lieu le 05 mars 2002 sous le numéro 355.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TROIS CENT SOIXANTE-SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-TROIS CENTS (366.386,63 EUR) divisé en cinq mille neuf cent

douze (5.912) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, chaque action se trouvant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "NICOMAR INTERNATIONAL S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les cinq mille neuf cent douze (5'912) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant le registre des actionnaires seront annulés à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. BRETTNACHER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14802. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010000592/107.

(090193537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

BELEK Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.420.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «BELEK Luxembourg S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} décembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14809.

- que la société «BELEK Luxembourg S.à r.l.»(la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 90.420,

constituée suivant acte notarié du 28 novembre 2002 et publié au Mémorial C numéro 105 du 3 février 2003; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2007 et publié au Mémorial C numéro 903 du 11 avril 2008, au capital social de cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante-quatre US Dollars (USD 125.954.-) représenté par cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante-quatre (125.954) actions d'une valeur nominale de d'un Dollars US (USD 1.-) chacune,

se trouve à partir de la date du 1^{er} décembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 20 août 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de publication au Mémorial C.
Belvaux, le 16 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000962/29.

(090193540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Küchen, Montage, Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 56.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010000593/13.

(090194038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

SOGETI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010000594/13.

(090194034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Sogeti PSF, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010000596/13.

(090194029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Cover Fin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.342.

Les comptes annuels au 30.06.2009 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée au contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010000742/15.

(090193677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Entreprise de Construction Lemos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5962 Itzig, 5, Montée Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 54.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010000597/13.

(090194027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Frides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 73.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010000598/13.

(090194022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Paris Coiffure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 52.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010000599/13.

(090194020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Finance & Building Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.597.

Les comptes annuels au 30.06.2009 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010000744/15.

(090193671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Fingest, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.163.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 279 du 26 novembre 2005.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 DEC. 2009.

FINGEST

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010000657/16.

(090194312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Sofingea, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.164.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 279 du 26 novembre 2005.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 DEC. 2009.

SOFINGEA

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010000658/16.

(090194311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Sofingea, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.164.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 18 novembre 2009 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Alberto ALEOTTI, administrateur de sociétés, demeurant à I-50014 Fiesole, Via Giuseppe Mantellini, 2;
 - Monsieur Philippe HOSS, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2014 Luxembourg, 2, Place Winston Churchill;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, 17, rue des Sorbiers;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010 statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2010.

L'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, également pour un terme d'une année, la société anonyme PKF ABAX Audit, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010 statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2010.

Pour extrait conforme
SOFINGEA
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2010000996/22.

(090194330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

NAGERA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 83.199.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 120 du 23 janvier 2002.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 DEC. 2009.

NAGERA HOLDING
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010000659/16.

(090194310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Georges Reuter Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 109.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010000674/10.

(090193595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

O-Medias S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 5, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 57.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010000675/10.

(090193593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Agropolis S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 63.160.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGROPOLIS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010000720/12.

(090193597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

TRALUX, Société Générale de Travaux - Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.750.000,00.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 12.975.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2009 a accepté la démission de ses fonctions de gérant présentée par Monsieur Jean MICHELET.

L'Assemblée a nommé en qualité de gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur René SIMON, demeurant à F-57140 Saulny, 23, rue de l'Eglise.

Pour extrait conforme
TRALUX
Société Générale de Travaux – Luxembourg
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2010000949/18.

(090194314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Bonaparte Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 131.826.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONAPARTE IMMO S.A.
Christophe BLONDEAU / Julien DIDERJEAN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010000721/12.

(090193596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Property Trust Kraichtal, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.230.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Kraichtal S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2010000722/11.

(090193630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Property Trust Montabaur, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.219.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Montabaur S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2010000723/11.

(090193629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Lux Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 148.438.

—
Protokoll Generalversammlung am 04.11.2009

Anwesend:

Herr Frank Fischer, als Gesellschaft

Herr Frank Lutz, als Geschäftsführer

Herr Robert Fellmann, Office & Finance Department

Es wurde unter den Beteiligten folgender Beschluss gefasst:

1) Herr Frank Lutz wird mit sofortiger Wirkung von seiner Position als administrativer Geschäftsführer der Luxwind S.a.r.l. entbunden und wird im Bereich Verkauf, im Angestellten Verhältnis eingestellt.

2) Die administrative Geschäftsführung übernimmt, bis auf weiteres, zusätzlich zur technischen Geschäftsführung, Herr Frank Fischer als alleiniger Gesellschafter der Luxwind S.a.r.l.

3) Die bisherigen Eintragungen im Sinne des Luxembourger Rechts sind entsprechend zu ändern.

Echternach, den 04.11.2009.

Frank Fischer / Frank Lutz / R. Fellmann.

Référence de publication: 2010000861/19.

(090194054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Property Trust Wuerzburg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.965.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Wuerzburg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010000724/11.

(090193626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

ALF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 149.980.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

AXA LBO FUND IV FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French Law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris,

represented by Mr Manfred MÜLLER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 7 December 2009; such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"). The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "ALF Participations S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests. The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up. The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form. The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized capital, Increase and Reduction of capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at five million euro (EUR 5,000,000.-) divided into five million (5,000,000) shares. Each authorized share has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the board of directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of powers - Representation of the company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any one (1) member of the Board of Directors or by the single signature of the sole director when the Board of Directors is composed of only one (1) member, as the case may be.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors or the sole Director (as the case may be) within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the board of directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary"). The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the board of directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any member of the Board of Directors.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on 31 May at 3.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require. General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders.

Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes. A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least

one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
AXA LBO FUND IV FCPR	EUR 31,000.-	31,000	EUR 31,000.-
Total:	EUR 31,000.-	31,000	EUR 31,000.-

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand euro.

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010. The first annual general meeting of shareholders will thus be held in the year 2011.

*Resolutions of the general meeting of shareholders
First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period of six (6) years:

- Mr Yann Chareton, Investment Manager, born in Libreville, Gabon, on 8 January 1978, with professional address at Corso di Porta Romana - 68, 20122 Milano, Italy.

- Mr Yann Bak, Investment Manager, born in Douarnenez, France, on 29 August 1979, with professional address at 20 place Vendôme, 75001 Paris, France.

- Mr Andreas Demmel, Employee, born in Munich, Germany, on 11 April 1969, with professional address at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- Mr Brian McMahon, Employee, born in Dublin, Ireland, on 4 November 1968, with professional address at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period of six (6) years:

Mr Ganash Lokanathen, Employee, born in Pahang, Malaysia, on 5 July 1978, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

AXA LBO FUND IV FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris, représenté par Maître Manfred MÜLLER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 7 décembre 2009, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "ALF Participations S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert

provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées. Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital autorisé, Augmentation et Réduction du capital social.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) divisé en cinq millions (5.000.000) d'actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux

droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration"). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") ou administrateur de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B").

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un membre (1) quelconque du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur unique (le cas échéant) mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur. Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du conseil d'administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par un membre quelconque du Conseil d'Administration.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires aux comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 31 mai à 15h00. Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Loïs.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée. L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote. Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les actions de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces actions a été payé à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Actionnaire	Capital souscrit	nombre d'actions	montant libéré
AXA LBO FUND IV FCPR	EUR 31.000,-	31.000	EUR 31.000,-
Total:	EUR 31.000,-	31.000	EUR 31.000,-

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

2961

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2010.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en l'an 2011.

*Assemblée générale extraordinaire
Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à quatre (4) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période de six (6) ans:

- Monsieur Yann Chareton, Gestionnaire de fonds, né à Libreville, Gabon, le 8 janvier 1978, avec adresse professionnelle au Corso di Porta Romana-68, 20122 Milan, Italie.

- Monsieur Yann Bak, Gestionnaire de fonds, né à Douarnenez, France, le 29 août 1979, avec adresse professionnelle au 20 place Vendôme, 75001 Paris, France.

- Monsieur Andreas Demmel, Employé, né à Munich, Allemagne, le 11 avril 1969, avec adresse professionnelle au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- Monsieur Brian McMahon, Employé, né à Dublin, Irlande, le 4 novembre 1968, avec adresse professionnelle au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme commissaire aux comptes pour une période de six (6) ans: Monsieur Ganash Lokanathen, Employé, né à Pahang, Malaisie, le 5 juillet 1978, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. MÜLLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15324. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010000957/788.

(090194482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

C.E.C.T. Compagnie Européenne de Cinéma et de Télévision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C.E.C.T. Compagnie Européenne de Cinéma et de Télévision S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010000726/11.

(090193623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Corporate Express Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2010000727/11.

(090193622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

AFTS Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.470.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dix-sept novembre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme «RINOPYL HOLDING S.A.», (RC B 52.936) avec siège à L-1931 Luxembourg, 55 avenue de la Liberté, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Georges BRIMEYER, retraité, né à Luxembourg, le 29 septembre 1942, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111 rue Pierre Krier.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «AFTS HOLDINGS S.A.», avec siège à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, (RC B No 58.470), constituée suivant acte notarié du 7 mars 1997, publié au Mémorial C No 327 du 26 juin 1997.
- que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société.
- qu'elle déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux;
- qu'elle donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute;

Sur ce, la comparante a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte.

Fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Référence de publication: 2010000987/32.

(090194307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Samia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 57.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAMIA S.A.
C. BLONDEAU / N-E NIJAR
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010000730/12.

(090193616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Property Trust Berlin 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.975.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Berlin 1 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010000731/11.

(090193658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Property Trust Berlin 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.545.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Berlin 4 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010000732/11.

(090193656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Spainimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 143.031.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 4 décembre 2009 que:

L'assemblée accepte la démission de son poste d'administrateur unique de:

- Madame Teresa Jane CHILCOTT, administratrice de société, née le 22 août 1965 à Bristol (Angleterre), demeurant à L-1650 Luxembourg, 66 Avenue Guillaume.

L'assemblée élit en son remplacement:

- Mademoiselle IQACHADEN Ilham, née le 17 avril 1987 à Montreuil (France), administratrice de société, demeurant à F-77500 Chelles 4 rue Pérotin.

Elle terminera le mandat en cours jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010000860/20.

(090194239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Property Trust Karben, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.979.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Karben S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010000734/11.

(090193651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Property Trust Rothenburg 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.757.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Rothenburg 2 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010000735/11.

(090193649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Clemenceau Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.873.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 août 2009

Cinquième résolution:

L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Luc Hansen, de Monsieur John Seil et de Monsieur Pierre Lentz de leur fonction d'administrateurs de catégorie B et nomme, avec effet immédiat, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Fabio Gasperoni, né le 4 août 1978, à Rome (Italie) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, administrateur de catégorie B;

- Monsieur Christian François, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, administrateur de catégorie B;

- Monsieur Marc Limpens né le 17 février 1951 à Overisje (Belgique) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, administrateur de catégorie B.

Sixième résolution:

De même l'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes, la société AUDIEX SA et nomme avec effet immédiat, FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Septième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLEMENCEAU INVESTISSEMENTS S.A.

Société Anonyme

SGBT AGENT PRESTATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2010000991/32.

(090194462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Property Trust Rothenburg 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.750.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Rothenburg 1 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010000736/11.

(090193645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Property Trust Dasing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.115.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Dasing S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010000737/11.

(090193642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Property Trust Kali, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.369.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Kali S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010000738/11.

(090193633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.551.825,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.293.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Warburg Pincus Real Estate I, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America,

here represented by Ms Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 18 November 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP I Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119293, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then notary residing in Mersch, on 17 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2055 on 3 November 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1129 on 8 June 2009.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of nine hundred and ten thousand euro (EUR 910,000), so as to raise it from its current amount of two million six hundred and forty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 2,641,825) up to three million five hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 3,551,825) by issuing thirty-six thousand four hundred (36,400) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25)

each, to be subscribed by Warburg Pincus Real Estate I, L.P., aforementioned, for a price of nine hundred and ten thousand euro (EUR 910,000), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million five hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 3,551,825) represented by one hundred and forty-two thousand seventy-three (142,073) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred and ten thousand euro (EUR 910,000), so as to raise it from its current amount of two million six hundred and forty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 2,641,825) up to three million five hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 3,551,825) by issuing thirty-six thousand four hundred (36,400) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The thirty-six thousand four hundred (36,400) new shares have been subscribed by Warburg Pincus Real Estate I, L.P., prenamed, here represented as aforementioned, for a price of nine hundred and ten thousand euro (EUR 910,000).

The shares so subscribed by Warburg Pincus Real Estate I, L.P., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of nine hundred and ten thousand euro (EUR 910,000) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million five hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 3,551,825) represented by one hundred and forty-two thousand seventy-three (142,073) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Warburg Pincus Real Estate I, L.P., un limited partnership, existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 18 novembre 2009.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WPI Investments S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119293, constituée selon acte reçu par le notaire instru-

mentant, alors de résidence à Mersch en date du 17 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2055, le 3 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 Mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1129, le 8 juin 2009.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent dix mille euros (EUR 910.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux millions six cent quarante et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.641.825) jusqu'à trois millions cinq cent cinquante et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 3.551.825) par l'émission de trente-six mille quatre cents (36.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui seront entièrement souscrites par Warburg Pincus Real Estate I, L.P., prénommée, pour le prix de neuf cent dix mille euros (EUR 910.000), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital sociale.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois millions cinq cent cinquante et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 3.551.825), représenté par cent quarante-deux mille soixante-treize (142.073) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. "

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent dix mille euros (EUR 910.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux millions six cent quarante et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 2.641.825) jusqu'à trois millions cinq cent cinquante et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 3.551.825) par l'émission de trente-six mille quatre cents (36.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les trente-six mille quatre cents (36.400) parts sociales nouvelles ont été souscrites par Warburg Pincus Real Estate I, L.P., prénommée, ici représentée comme il est dit ci-avant, pour le prix de neuf cent dix mille euros (EUR 910.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par Warburg Pincus Real Estate I, L.P., prénommée, ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de neuf cent dix mille euros (EUR 910.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois millions cinq cent cinquante et un mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 3.551.825), représenté par cent quarante-deux mille soixante-treize (142.073) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. "

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 2.200,-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51006. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010001028/140.

(090193785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Property Trust Fuerth, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.981.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Fuerth S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010000739/11.

(090193631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Targa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.250.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010000740/13.

(090193680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Hune Rental Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Advent Rental Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.958.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of November.

Before us Maître Maitre Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

"Advent Rental Holding S.C.A.", a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.957, here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on November 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Rental Finance S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.958, incorporated pursuant to a notarial deed dated on July 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 13, 2006 (number 1705, page 81795). The articles of incorporation of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the corporate name of the Company in such way that the Company's name shall now be read as "Hune Rental Finance S.à r.l." and amend subsequently article 4 of the Company's articles of association (the "Articles"), which shall now be read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Hune Rental Finance S.à r.l.""

Second resolution

The sole shareholder decides to approve (a) the resignation of all the members of the board of managers of the Company, i.e. (i) Desmond Mitchell, (ii) Jaap Meijer and (iii) Michael J. Ristaino, with effective date as of 20 November 2009 and (b) their replacement by the following persons, with effective date as of 20 November 2009, who shall now be the managers of the Company:

(i) Geoffrey Henry, accountant, born on 5 May 1972 in Chênée, Belgium, residing professionally at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

(ii) Thierry Stas, accountant, born on 20 June 1969 in Brussels, Belgium, residing professionally at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

(iii) Juan Dionis Trenor, economist, born on 15 September 1960 in Valencia, Spain, residing professionally at calle Haya, 4, 28044 Madrid, Spain.

Third resolution

The general meeting decides to grant discharge to (i) Desmond Mitchell, (ii) Jaap Meijer and (iii) Michael J. Ristaino, acting in their capacities as members of the board of managers of the Company, from any liabilities for the exercise of their mandates until the effective date of their resignation, i.e. 20 November 2009, as approved above under the second resolution.

Confirmation of the discharge will be given to (i) Desmond Mitchell, (ii) Jaap Meijer and (iii) Michael J. Ristaino for the exercise of their mandate as manager until their resignation on 20 November 2009, during the next annual general meeting having to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2009.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Advent Rental Holding S.C.A.", une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.957, ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du novembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent Rental Finance S.à r.l. (la "Société") une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.958, constituée suivant un acte notarié du 14 juillet 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 13 septembre 2006 (numéro 1705, page 81795). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de sorte que la dénomination sociale sera désormais lue comme suit "Hune Rental Finance S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société (les "Statuts"), lequel sera désormais lu comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Hune Rental Finance S.à r.l.""

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'approuver la démission des membres du conseil de gérance de la Société, i.e. (i) Desmond Mitchell, (ii) Jaap Meijer et (iii) Michael J. Ristaino, avec effet au 20 novembre 2009 et (b) de nommer pour les remplacer les personnes suivantes, avec effet au 20 novembre 2009, qui seront les gérants de la Société:

(i) Geoffrey Henry, comptable, né le 5 mai 1972 à Chênée, Belgique, résidant professionnellement au 41 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

(ii) Thierry Stas, comptable, né le 20 juin 1969 à Bruxelles, Belgique, résidant professionnellement au 41 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et

(iii) Juan Dionis Trenor, économiste, né le 15 septembre 1960 à Valence, Espagne, résidant professionnellement à calle Haya 4, 28044 Madrid, Espagne.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accorder décharge à (i) Desmond Mitchell, (ii) Jaap Meijer et (iii) Michael J. Ristaino, agissant en leur qualité de membres du conseil de gérance de la Société, de toutes responsabilités relatives à l'exercice de leur mandat jusqu'à leur date de démission effective, i.e. le 20 novembre 2009, telle qu'elle a été approuvée par la deuxième résolution ci-dessus.

Confirmation de la décharge sera donnée à (i) Desmond Mitchell, (ii) Jaap Meijer et (iii) Michael J. Ristaino pour l'exercice de leur mandat de membres du conseil de gérance jusqu'à leur date de démission le 20 novembre 2009, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14307. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010000535/108.

(090193979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Movi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.365.

L'an deux mil neuf, le huit décembre.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
MOVI FINANCE S.A.

avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 1995,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} décembre 1995, numéro 612,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 9 décembre 2005,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 avril 2006, numéro 697, page 33.424.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207 route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Bortolotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207 route d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Résolution de dissoudre la société MOVI FINANCE S.A., prédécrite et de la mettre en liquidation

2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 141 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et fixation des émoluments du liquidateur;

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société MOVI FINANCE S.A. avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément aux dispositions des articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme à l'unanimité des voix aux fonctions de liquidateur de ladite société, la société de droit BVI REMMIE HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à TORTOLA (British Virgin Islands) Road Town, Marcy Building 2nd floor, Purcell Estate,

représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, peut être évalué à la somme de CINQ CENT CINQUANTE (550,-) EUROS.

A l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes sont toutefois tenues solidairement du paiement des frais prédécrits, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: Antonelli, Bortolotto, Sabbatucci, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 9 décembre 2009. Relation: RED/2009/1323. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 15 décembre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010000096/73.

(090192740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Hermes Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.297.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15.12.09.

Signature.

Référence de publication: 2010000519/10.

(090193793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Airmon Lux 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.622.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Airmon Lux 3 S.à r.l., private limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.622 (the "Company"). The Company has been incorporated on 5 December 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 165 of 13 February 2007.

There appeared:

Airmon Holdings 1 SAS, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 37, rue de Liège, F-75008 Paris, France,

here represented by Mr Régis Galiotto, clerck de Notaire, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, declared and requested the notary to state:

I. that the sole shareholder holds all 500 shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Transfer of the registered office of the Company from its current address to Aerogolf Center, 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company

III. that the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

- The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address to Aerogolf Center, 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

As a consequence, the sole shareholder resolves to amend the article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follow:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad."

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") de l'associé unique de Airmon Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.622 (la "Société"). La Société a été constituée le 5 décembre 2006

suyant un acte de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 165 du 13 février 2007.

A comparu:

Airmon Holdings 1 SAS, une société constituée sous les lois France, ayant son siège social au 37, rue de Liège, F-75008 Paris, France,

représentée ici par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'associé unique détient la totalité des 500 parts sociales émises par la Société, de telle sorte que les décisions peuvent valablement être adoptées sur tous les points de l'ordre du jour

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé de la manière suivante:

- Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle à l'Aerogolf Center, 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg et modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société.

III. que l'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'Aerogolf Center, 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg, avec effet immédiat.

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier et modifie par les présentes l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51673. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010000032/90.

(090193481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ING Car Lease Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.471.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 novembre 2009

Point 9 de l'ordre du jour

Divers

Le Conseil acte la démission de Madame Karin BERGSTEIN en qualité d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société.

Afin de pourvoir à son remplacement, le Conseil décide à l'unanimité de coopter Mr Hendrikus F.T. FREDERIKS, avec adresse professionnelle sise Bijlmerplein 888, NL-1102 MG Amsterdam, en tant qu'administrateur de la société, et de le nommer en qualité de Président du Conseil avec effet immédiat.

Il exercera son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010000876/18.

(090193855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Airmon Lux 2, Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.664.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of November

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Airmon Lux 2 SA, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.664 (the "Company"). The Company has been incorporated on 10 October 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2434 of 29 December 2006.

There appeared:

Airmon Holdings LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA,

here represented by Mr Régis Galiotto, clerc de Notaire, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed *in variatur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, declared and requested the notary to state:

I. that the sole shareholder holds all 26,800 shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Transfer of the registered office of the Company from its current address to Aerogolf Center, 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and consequential amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company

III. that the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address to Aerogolf Center, 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

As a consequence, the sole shareholder resolves to amend the article 4 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") de l'actionnaire unique de Airmon Lux 2 SA, une société anonyme constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.664 (la "Société"). La Société a été constituée le 10 octobre 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2434 du 29 décembre 2006.

A comparu:

Airmon Holdings LLC, une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA,

représentée ici par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'actionnaire unique détient la totalité des 26,800 actions émises par la Société, de telle sorte que les décisions peuvent valablement être adoptées sur tous les points de l'ordre du jour

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé de la manière suivante:

Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle à l'Aerogolf Center, 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg et modification en conséquence de l'article 4 des statuts de la Société.

III. que l'actionnaire unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'Aerogolf Center, 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg, avec effet immédiat.

Par conséquent, l'actionnaire unique décide de modifier et modifie par les présentes l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51672. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 201000033/98.

(090193485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Dimeplast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle SA2.

R.C.S. Luxembourg B 81.247.

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DIMEPLAST S.A., avec siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle SA2, Hall 1, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81.247, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster du 21 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 910 du 23 octobre 2001, modifié suivant acte du dit notaire Jean SECKLER en date du 25 février 2005, publié au dit Mémorial C, numéro 718 du 20 juillet 2005

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Philippe LEPRETRE, administrateur, demeurant à Remerschen, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Didier VOGT, administrateur, demeurant à Moulins-les-Metz (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Ajout à l'objet social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de faire un ajout à l'objet social et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4. Premier alinéa.** La société a pour objet la distribution de matières plastiques et caoutchouc pour l'industrie, la fabrication de matières plastiques, de pièces manufacturées en caoutchouc et synthétiques, la découpe de joints et tous matériaux s'y rattachant, l'étude, l'usinage et la transformation de matériaux synthétiques, composites et métalliques, la vente et le service en entreprise."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: LEPRETRE, DEMICHELET, VOGT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 10 novembre 2009. REM/2009/1459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 15 décembre 2009.

Référence de publication: 201000091/45.

(090192306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

LXCDM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 94.291.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010000942/9.

(090193868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.